

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018- PRESSE

Excusé (e) s : Solenn BERNARD , Gwendoline HILLION, Luc MAHO, Mickaël JOUANNO, Gilles PELLE et Yann CHAUVIRE

Absente : Aorélian LE BOT

Le procès verbal de la séance du 26 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

• NOUVELLE SALLE DES FETES

Une réunion de travail s'est déroulée le jeudi 15 février dernier. Etaient présents à cette réunion : l'architecte Monsieur LOHE , le BET fluides GUEGEN- PERENNOU, Le cuisiniste KEGIN , les directions des écoles, l'APEL, l'association POLYCULTURE, le représentant des riverains, le conseiller en énergie partagé du Pays de Pontivy. L'absence des traiteurs est regrettée.

Différents points ont été abordés :

- Friteuse non prévue dans l'office traiteur, prévoir un emplacement pour les associations,
- La réserve du bar pourrait être agrandie,
- un escalier sera rajouté côté coursive pour l'accès à la scène,
- 2 perches à prévoir au niveau de la scène,
- Ventilation : système de centrale avec récupération, ventilation indépendante dans l'office.
- Chauffage : plusieurs possibilités évoquées. Une étude sur la géothermie va être réalisée (coût supplémentaire de 50 000 € environ à l'installation, mais fonctionnement intéressant)
- Panneaux photovoltaïques : une étude a été réalisée par Monsieur CHAMPOT, l'installation ne serait pas très rentable si non subventionnée (prévoir le nécessaire sur le toit pour éventuelle installation future) ,
- Capacité de la salle : l'architecte a présenté lors de la réunion un nombre de places assises en mode banquet pour 250 personnes (avec prise en compte des PMR). Il a retravaillé une simulation avec 336 places. Renseignements pris auprès du SDIS, les normes de sécurité sont de 1 pers/ m2 en situation assise, soit 450 personnes pour la salle et 3 personnes/m2 en situation debout.

• TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE LA COLLINE AUX AJONCS - SANITAIRES PUBLICS

Les plis sont à l'étude chez l'architecte. Nous avons reçu une offre pour chaque lot.

• TRAVAUX NOUVELLE STATION D EPURATION

La dernière réunion s'est déroulée le jeudi 15 février dernier. Le chantier avance .Les conditions de travail sont cependant difficiles, il y a un pompage d'eau en permanence sur le chantier. Le raccordement électrique devrait être réalisé semaine 9. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 1^{er} mars.

• SERVICES PERISCOLAIRES

🚧 Monsieur LOHE a été sollicité pour émettre un avis sur des solutions acoustiques à mettre en place au restaurant scolaire. Il préconise deux solutions : l'installation de panneaux antibruit, (attente proposition tarifaire) et l'utilisation du rideau pour une séparation entre les petits et les grands.

✚ Concernant la garderie périscolaire, et la hausse constante des effectifs, l'ajout d'un bâtiment modulaire de 30 m2 a été préconisé lors de la dernière réunion de conseil municipal, la société LOCARMOR est retenue en solution achat pour 13 000, 00 € HT. En complément, s'ajoute travaux de terrassement l'ajout d'un sas de liaison entre les deux bâtiments).

Des travaux ont également été effectués dans la salle annexe (ancienne cybercommune) : la peinture a été refaite, le mobilier inutile enlevé, les radiateurs ont été changés. Des rideaux occultants (coût 1 314,12 € HT) vont être installés prochainement pour permettre aux enfants de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi de faire la sieste, (voir si l'ALSH pourrait utiliser cette salle également pendant les vacances).

✚ Rythmes scolaires : le conseil d'école a validé le 12 mars un retour à la semaine de 4 jours et la suppression des TAP.

- **REFLEXION ECLAIRAGE PUBLIC ET SECURITE LE PETIT PENHY**

Suite à la réunion de la commission voirie du 7 février, l'estimation des travaux se chiffre à 6 185,00 € HT (revêtement bi-couche, pose de potelets en bois réfléchissants).

II-FINANCES

- **PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Extraits de la note relative au compte administratif du budget principal

Section de fonctionnement

- **Dépenses**

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 078 456,12 €**. Les dépenses principales sont :

Chapitre/année	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	BP 2017	Réalisations 2017
Charges à caractère général	420 462,86 €	377 656,15 €	387 629,76 €	378 477,53 €	354 848,73 €	339 812,71 €
Charges de personnel (montant net) - 6419	359 522,67 €	378 425,37 €	410 705,40 €	410 263,08 €	449 860,23 €	442 576,72 €
Autres charges de gestion courante	196 566,45 €	186 135,53 €	190 908,94 €	188 855,60 €	213 055,05 €	207 600,98 €

- **Recettes**

Le montant des recettes s'élève à **1 334 508,32 €**. Les recettes principales sont :

Chapitre/année	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	BP 2017	Réalisations 217
Produit des services du domaine et des ventes diverses	119 197,16 €	122 889,07 €	114 169,52 €	133 381,64 €	118 724,00 €	134 632,12 €
Impôts et taxes	568 089,33 €	581 677,97 €	567 375,22 €	590 968,51 €	596 258,91 €	589 770,91 €
Dotations, subventions et participations	517 076,65 €	528 637,33 €	557 971,44 €	533 976,52 €	463 333,29 €	491 075,64 €
Autres produits de gestion courante	32 301,81 €	101 884,53 €	36 009,30 €	30 918,66 €	84 809,73 €	73 283,52 €
Produits exceptionnels	22 872,99 €	1 089,18 €	71 192,21 €	11 559,48 €	1 200,00 €	5 022,82 €

La section dégage un excédent de fonctionnement de 607 125,62 €.

Section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement est négatif au 31 décembre 2017, beaucoup de subventions ne sont en effet pas soldées.

- Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement est de 519 272,85 €.

Les restes à réaliser sont importants : 621 078,21 €, principalement le report du montant inscrit pour la construction de la salle des fêtes.

- Recettes

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 352 558,63 €

Le FCTVA perçu en 2017 provient des dépenses de l'année 2016 soit 83 609,00 €.

Les restes à réaliser sont importants 205 461,43 €, notamment pour les travaux de la mairie car toutes les subventions n'ont pas été perçues. (factures non payées en totalité, nous ne pouvons pas solder les demandes)

🚧 **Emprunts** : la commune a remboursé 64 636,16 € en capital d'emprunt et 22 323,01 € en intérêts.

(7 emprunts en cours. Les emprunts de la salle de sport, se terminent en mars 2020 et octobre 2021.

Le capital restant dû au 31/12/2017 s'élève à 690 299,22 € soit par habitant : 372,93 €.

La capacité de désendettement est de 2,32 années.

- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame la trésorière principale, pour l'année 2017;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Trésorière Principale avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité publique tenue par Madame le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'adopter les comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes du Lotissement Park Gistinenn et de l'Espace Résidentiel en Centre Bourg, présentés par la trésorière principale,

- de décider que la trésorière principale et Madame le maire sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.

Madame le Maire étant invitée à quitter la séance, Madame Anne GOALABRE-BITEAU prend la présidence de l'assemblée et soumet au vote du conseil municipal le compte administratif 2017 du budget principal et des

budgets annexes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-12,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs,

✚ Pour le budget principal

Section d'investissement :

Dépenses	519 272,85 €
Recettes	352 558,63 €
Résultat de l'exercice	- 166 714,22 €
Résultat antérieur	+ 126 848,57 €
Résultat global de clôture	- 39 865,65 €

Reports dépenses	621 078,21 €
Reports recettes	205 461,43 €

Section de fonctionnement

Dépenses	1 078 456,12 €
Recettes	1 334 508,32 €
Résultat de l'exercice	256 052,20 €
Résultat antérieur	351 073,42 €
Résultat de clôture	607 125,62 €

✚ Pour le budget annexe du lotissement Park Gistinenn

Section d'investissement :

Dépenses	36 628,93 €
Recettes	72 961,54 €
Résultat de l'exercice	34 332,61 €
Résultat antérieur	- 72 961,54 €
Résultat global de clôture	- 38 628,93 €

Section de fonctionnement

Dépenses	113 336,17 €
Recettes	78 432,87 €
Résultat de l'exercice	- 34 903,30 €
Résultat antérieur	91 092,36 €
Résultat de clôture	56 189,06 €

✚ Pour le budget annexe de l'Espace Résidentiel en Centre Bourg

Section d'investissement :

Dépenses	265 783,97 €
Recettes	196 412,28 €
Résultat de l'exercice	- 69 371,69 €
Résultat antérieur	- 196 412,28 €
Résultat global de clôture	- 265 783,97 €

Section de fonctionnement

Dépenses	265 784,29 €
Recettes	265 783,97 €
Résultat de l'exercice	- 0,32 €
Résultat antérieur	85 847,35 €
Résultat de clôture	85 847,03 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes du Lotissement Park Gistinenn et de l'Espace résidentiel en centre- bourg, arrêtés aux montants figurant dans la présentation ci-jointe,

- de décider que Madame le Maire et la Trésorière principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne,

de l'exécution de la présente délibération.

- **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Maire, conformément à l'article L. 232-1 du Code des juridictions financières, sollicite du conseil municipal l'autorisation spéciale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 de la Commune de MALGUENAC, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018, lors de son adoption.

Crédits inscrits au budget 2017	1 166 884,13 €uros
Déduction du remboursement de la dette	- 66 000,00 €uros
	1 100 884,13 €uros

Le quart de la somme restant est de	275 221,03 €uros
Dépenses d'investissement déjà réalisées	0,00 €uros
	275 221,03 €uros

2051	SEGILOG	Cession du droit d'utilisation - logiciels mairie	4 773,60 € TTC
			4 773 ,60 € TTC

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette dépense d'investissement au budget 2018.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'approuver cette dépense d'investissement
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

- **SUBVENTIONS COMMUNALES 2018-**

Vu la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Concernant les associations communales :

- de Confirmer la liste des associations bénéficiaires des subventions " permanentes en 2017 , excepté les associations « les amis de la Chapelle de Gueltas », et Futasll , qui ne souhaitent plus bénéficier de la subvention.
- De supprimer la subvention allouée au CCAS,
- De reconduire les autres montants votés en 2017 ,
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'association Bleiz Darts Club pour l'organisation de la coupe de France de fléchettes qui se déroulera du 30 mars au 1^{er} avril à la salle de sport Saint Néot,
- de préciser que la subvention sera versée sur présentation du bilan de l'association (bilan financier, actions

réalisées, nombre d'adhérents...) et sous réserve que le siège social de l'association soit enregistré à Malguénac

La population totale au 1er janvier 2018 (Chiffres INSEE) est de 1 874 habitants.

Associations communales	2018
Les Ajoncs d'or	953,00 €
Ecole de Football	378,00 €
Roue d'or (cyclotourisme)	114,00 €
Roue d'or (entretien des chemins)	112,00 €
Randonneurs des ajoncs	114,00 €
Randonneurs des ajoncs (entretien des chemins)	112,00 €
Coureur des ajoncs	114,00 €
Coureur des ajoncs (entretien des chemins)	112,00 €
Malguénac tennis de table	114,00 €
Malguénac club volley d'or	114,00 €
Malguénac club volley d'or (encadrement des jeunes)	462,00 €
Le Palet d'or	114,00 €
Paintball	114,00 €
ACCA de Malguénac	114,00 €
Chasseurs de ragondins (par piégeur)	21,00 €
Chasseurs de ragondins (par animal piégé)	9,00 €
Polyculture	114,00 €
Polyculture (organisation du festival)	2 113,00 €
Comité Chapelle du Moustoir « Bugale Er Voater »	77,00 €
Comité Chapelle Saint Patern	77,00 €
Comité Chapelle Saint Bédic	77,00 €
Comité Chapelle de Gueltas	0,00 €
Amis des fleurs	114,00 €
Les doigts d'or	114,00 €
CCAS de Malguénac	0,00 €
Amicale du personnel communal/ agent	170 €* 16 agents =2 720,00 €
Section locale de la FNACA	114,00 €
Les cavaliers du Mont Segal	114,00 €
Athlétique forme	114,00 €
Bihan Agri Models	114,00 €
Les P'tits Lou	114,00 €
Bleiz Darts Club	114,00 €
Bleiz Darts Club-subvention exceptionnelle - organisation de la Coupe de France de fléchettes	1 000,00 €

Equipondi	114,00 €
Futsal	114,00 €

Concernant les associations extérieures :

<u>Associations Extérieures</u>	2018
Comice agricole du Canton de Cléguérec	468,50 € (0,25/ habitant)
GVA- NOVAGRI	200,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	111,00 €
Amicale des donneurs de sang de Pontivy	50,00 €
Centre de formations pour apprentis/ apprentis	20,00 €
ATES	160,00 €
AMISEP	160,00 €
Radio Bro Gwened	100,00 €
Bretagne Vivante	50,00 €
Eaux et Rivières de Bretagne	50,00 €
Entente Morbihannaise du Sport scolaire	281,10 € (0,15 €/ habitant)
Les amis du gros chêne	50,00 €
Le Pas sage	50,00 €

Concernant les aides au titre de la solidarité :

-D'uniformiser les montants votés aux associations à 60 €

-D'ajouter à la liste des associations bénéficiaires l'association des paralysés de France et l'association française des sclérosés en plaques.

- de retirer de la liste l'association Les Enfants de l'Arc en Ciel, qui n' pas fourni les éléments nécessaires au versement de la subvention depuis deux ans.

<u>Associations Extérieures</u>	2018
Fonds départemental de Solidarité pour le logement	187,40 € (0,10 € / habitant)
Resto du cœur - Pontivy	60,00 €
La croix d'or du Morbihan	60 ,00 €
Ligue contre le cancer- comité du Morbihan	60,00 €
ADEPEI	60,00 €
Ass Glenn Hoël (aide à l'enfance maltraitée)	60,00 €
Vaincre la mucoviscidose	60,00 €
Rêves de clown	60,00 €
Les blouses roses	60,00 €
EFAIT (Ecoute Familiale Information Toxicomanie)	60,00 €

Les enfants de l'Arc en ciel	0,00 €
Association française des sclérosés en plaque	60,00 €
Association des paralysés de France	60,00 €

<u>Cotisations</u>	2018
BRUDED	468,50 € (0,25 € / habitant)
Association des maires du Morbihan	541,98 €
Association des Maires Ruraux du Morbihan	100,00 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €
Association Art dans les chapelles	823,20 €

Concernant les élèves scolarisés en filière bilingue breton, et conformément à la délibération du conseil municipal de 2010, le montant versé est le montant alloué dans le cadre du contrat d'association.

- **ECOLE SAINTE BERNADETTE-CONTRAT D'ASSOCIATION 2018-**

Madame le Maire invite l'Assemblée à fixer le montant des participations communales aux frais de fonctionnement des 5 classes (primaires et maternelle) de l'école privée mixte Ste Bernadette, sous contrat d'association depuis le 4 septembre 1980.

La commune doit verser la participation due aux écoles privées sous contrat d'association concernant les élèves domiciliés à Malguénac. Le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre école publique et école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans l'école publique de Malguénac et en distinguant les élèves de maternelle des élèves d'élémentaire.

Contrat d'association 2018

Effectifs

	2017		TOTAL
	Maternelle	Primaire	
	Ecole publique La Colline aux Ajoncs		
Effectifs Ecole Publique	27	41	68
	Ecole Privée Sainte Bernadette		
Effectifs Ecole Privée	63	82	145
Elèves Hors commune	2	3	5
Elèves comptabilisés pour le calcul du contrat d'association	61	79	140

Dépenses de fonctionnement de l'école publique et coût par élève

	2017
Charges de fonctionnement	11 595,84 €
Coût du personnel communal	12 453,55 €
Coût ATSEM	19 027,86 €
TOTAL	43 077,25 €

Calcul du coût élève

	2017
Coût élève primaire école publique	353,67 €
Coût élève maternelle école publique	1 058,40 €

 **Calcul du contrat d'association 2018**

Elève primaire	353,67 €	79	64 562,40 €
Elève maternelle	1 058,40 €	61	27 939,93 €

Après débat, l'assemblée délibérante décide à la majorité des membres votants (3 abstentions) d'octroyer une subvention de fonctionnement à l'école privée dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2018 d'un montant de 92 502,33 €.

Madame MAUGER souhaite rappeler qu'il ne faut pas oublier les demandes de l'école publique, notamment les changements des ordinateurs, devenus obsolètes.

• **SUBVENTIONS ET AIDES AUX ECOLES 2018-**

Madame le Maire, invite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement des aides accordées aux élèves des écoles publiques et privées de la commune et à en fixer les montants :

Il est rappelé que Pontivy Communauté, depuis le 1^{er} janvier 2017, prend en charge le transport des élèves vers les piscines communautaires sur la base du coût réel de 10 allers-retours par classe (ou écoles regroupées) et par an. La participation financière est versée aux communes en fin d'année scolaire sur présentation d'un bilan annuel obligatoire accompagné des factures. La commune doit donc faire l'avance à l'Amicale Laïque et à l'APEL.

La commission des finances propose de revaloriser les aides octroyées pour les fournitures scolaires de 1,4 % soit et de maintenir l'aide pour les voyages éducatifs, soit

Fournitures scolaires	45,81 €
Supplément pour photocopieuse	6,39 €
Soit par élève	52,20 €
Crédit pour matériel d'enseignement par classe	120,40 €
Crédit pour achat de revues périodiques par établissement	419,96 €

Paiement sur production de justificatifs des dépenses réellement engagées :

Voyage éducatif, du primaire ou de maternelle	20 %
---	-------------

Le nombre des élèves bénéficiaires des aides votées est celui communiqué par les directeurs des écoles au 30/09/2017 et ayant au minimum 2 ans à cette date, soit :

Ecole Publique : La colline Aux Ajons

3 Classes	Maternelle	22
	Primaire	36
	TOTAL	58 élèves
<u>Ecole Privée : Sainte Bernadette</u>		
5 Classes	Maternelle	63
	Primaire	82
	TOTAL	145 élèves

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la commission des finances.

- **BRETAGNE SUD HABITAT - GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX - BUDGETS 2018 .**

Madame le Maire présente à l'assemblée les projets de budgets 2018 pour les logements sociaux Ti Cargouët et Ti Jan dont Bretagne Sud Habitat a la gérance. Mme le Maire précise que ces budgets sont calculés sur l'hypothèse d'un gel des loyers, et ne tient pas compte de l'application d'une éventuelle Réduction de Loyer Solidarité. (Dispositions de la Loi de Finances 2018)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions des budgets annexes des logements sociaux pour l'année 2018.

- **BRETAGNE SUD HABITAT - GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX -RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE GESTION .**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la gestion des 6 logements communes des résidences "Ti Jan " et" Ti Cargouët " a été confiée à Bretagne Sud Habitat le 1er avril 2009. La convention avait été renouvelée au 1er avril 2012, au 1^{er} avril 2015 et arrive à échéance au 31 mars 2018.

Bretagne Sud Habitat est chargé de la gestion locative, gestion immobilière et gestion financières des logements, moyennant des honoraires de gestion de 7 % HT des produits quittancés. La commune perçoit des acomptes trimestriels.

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord pour le renouvellement de cette convention pour 3 ans du 1er avril 2018 au 31 mars 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de renouveler les conventions de gestion pour 1 logement de la résidence "Ti Cargouët " et les 3 logements de la "résidence "Ti Jan" à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2021 inclus.

-d' autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint par délégation, à signer tous les documents y afférents et notamment la convention de gestion.

IV-AFFAIRES DIVERSES

- **BALADE CONTEE DU 22 AVRIL 2018**

Jean-Jacques Le MOING présente le flyer réalisé par l'association L'Art dans les Chapelles. Un point presse est d'ores et déjà programmé le 9 avril pour détailler la journée.

VII -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION

- Camp militaire : un camp militaire reproduisant la 2nde guerre mondiale s'installera à Kertias le week-end du 7 et 8 avril prochain. Des animations sont prévues dans le centre-bourg.
- Mensuel de Malguénac : la 1^{ère} édition a été distribuée dans les commerces.
- Projet de cabine téléphonique : La commune doit prochainement récupérer une cabine téléphonique qui servira de bibliothèque itinérante.
- Mise en réseau des médiathèques : Les tarifs qui seront appliqués aux trois médiathèques du réseau : 10 € pour famille - gratuité pour les moins de 18 ans. .
- Médiathèque - Acquisition d'un fonds de DVD : Afin que la commune puisse emprunter des DVD à la médiathèque départementale, il est nécessaire que la médiathèque possède un fonds propre .Un montant de 1 000 € sera inscrit au budget 2018.